

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-232-1926 promulguant dans la Colonie l'arrêté ministériel du 27 Décembre 1915 portant dérogation à des prohibitions de sortie.

n° 15-232-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 février 1916

Numéro JO
n° 232 du 29/02/1916

Date du numéro
29 février 1916

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

Vu le câblogramme du Ministre des Colonies en date du 6 Janvier 1916 prescrivant la promulgation, dans la Colonie, de l'arrêté ministériel du 27 Décembre 1915 portant dérogation à des prohibitions de sortie

Vu le texte dudit décret inséré au Journal Officiel de la République française du 28 Décembre 1915.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1

Est promulgué dans la Colonie pour y être exécutée selon ses forme et teneur, arrêté ministériel du 21 Décembre 1915 portant dérogation à des prohibitions de sortie. Art.2 Le présent arrêté sera Communiqué pour execution, enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

P. SIMONI.